

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 27 octobre 2023

Changement d'heure : Voir... mais surtout être vu !

D'après une expérience menée par la Sécurité routière chez UTAC, les piétons vêtus d'une tenue rétro réfléchissante sont visibles de nuit dans les phares d'une voiture à 44 m et les cyclistes à 63 m vs respectivement 28 m et 35 m avec une tenue sombre

Le nombre d'accidents impliquant un piéton augmente de manière récurrente de +42% en novembre, par rapport au mois d'octobre (données ONISR recueillies entre 2015 et 2019).

Le passage à l'heure d'hiver interviendra, cette année, dans la nuit du samedi 28 au dimanche 29 octobre. Conséquence majeure : un coucher du soleil intervenant plus tôt dans les semaines à venir. Entre 17h et 19h, il fera tout à coup plus sombre au moment des sorties d'école et du travail. Les usagers de la route dits vulnérables seront alors moins visibles dans un contexte de circulation dense, les exposant davantage au risque d'accident.

Alors que, chaque année, un pic d'accidentalité est observé après le week-end du changement d'heure, la Sécurité routière a récemment mené une expérience avec les équipes de UTAC pour démontrer l'importance pour les usagers vulnérables de se rendre visibles. L'expérience a consisté en une séance de tests d'arrêt d'urgence d'un véhicule, de nuit, face à un piéton et un cycliste sans et avec une tenue rétro réfléchissante.

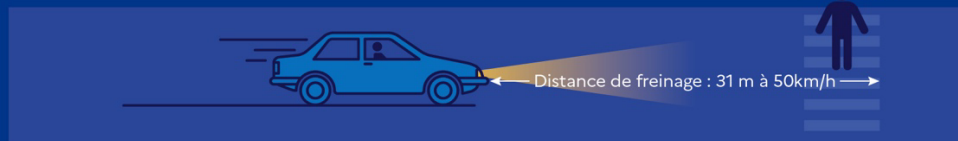
Découvrez l'expérience « piéton » en vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=FSfDQ3XSc-U>

Dans les phares d'une voiture roulant à 50 km/h, un piéton est visible à seulement 28 m lorsqu'il est vêtu de noir. Or à 50 km/h, le véhicule a besoin de 31 m pour s'arrêter. Pendant le test, le piéton est alors renversé à une vitesse de 32 km/h. Lorsqu'on renouvelle l'expérience avec un piéton portant une tenue rétro réfléchissante, il est visible à 44 m. La voiture s'immobilise à 13 m du mannequin.

PIÉTONS, LA NUIT, NE SOYEZ PAS CELUI QUE L'ON N'AVAIT PAS VU

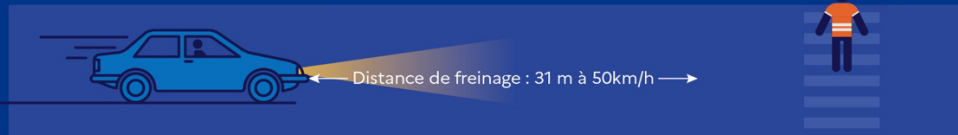
SITUATION 1 : LE PIÉTON PORTE UNE TENUE SOMBRE

LE PIÉTON EST VISIBLE À 28 M



SITUATION 2 : LE PIÉTON PORTE UNE TENUE RÉTRORÉFLÉCHISSANTE

LE PIÉTON EST VISIBLE À 44 M



Dans les phares d'une voiture roulant à 80 km/h, un cycliste vêtu d'une tenue sombre sur un vélo correctement équipé en éclairage est visible à 35 m. A 80 km/h, le véhicule a besoin de 60 m pour s'arrêter. Avec un gilet rétro-réfléchissant, ce même cycliste est visible à 63 m ce qui permet au véhicule de s'immobiliser à 3 m du cycliste s'il est immobile et à 22 mètres si le cycliste avance dans le même sens que la voiture, à la vitesse de 20 km/h.

Les conseils de la Sécurité routière

- **Être visibles...**

La Sécurité routière encourage à porter des vêtements clairs et à opter pour des dispositifs rétro-réfléchissants (gilet, brassard, gants, bandes sur le sac à dos, le cartable, etc.). Le simple fait d'avoir sur soi un accessoire réfléchissant permet d'être vu plus tôt.

Certains équipements qui favorisent la visibilité sont obligatoires :

Les vélos doivent être équipés de catadioptrés rouges à l'arrière, oranges au niveau des pédales, visibles latéralement, et d'un feu blanc à l'avant.

De nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante, le gilet de haute visibilité (jaune, orange, vert) est obligatoire hors agglomération.

Les trottinettes doivent être équipées d'un feu blanc à l'avant, un autre, rouge à l'arrière, et de catadioptrés arrières et latéraux.

Le port du gilet rétro-réfléchissant est obligatoire de nuit ou de jour par visibilité insuffisante.

- **Et vigilants !**

La Sécurité routière invite tous les usagers de la route à être plus attentifs, à respecter le Code de la route et à faire attention notamment :

- **aux angles morts** notamment des bus et poids-lourds
- **lors d'un changement de direction** : tendre son bras à vélo ou à trottinette comme mettre son clignotant en voiture donne une indication aux autres usagers.
- **en traversant** : avoir la priorité ne signifie pas traverser sans précaution, en particulier dans la pénombre. Marcher sur le côté gauche de la chaussée permet de bien voir les véhicules arrivant en face. Avant de traverser, regarder à gauche, à droite, puis à nouveau à gauche.
- **lors de l'ouverture de sa portière** : pour protéger les cyclistes et trottinettistes des accidents de portière, adopter un geste simple « Portière gauche, main droite - portière droite, main gauche. » Pour sortir de voiture, il s'agit d'actionner la poignée de la portière avec la main opposée à celle-ci. Ce changement de main entraîne mécaniquement la rotation des épaules. L'automobiliste s'appêtant à ouvrir sa portière pour descendre de son véhicule est alors

naturellement bien mieux placé pour vérifier dans son rétroviseur et vers l'arrière de sa voiture, qu'aucun usager ne surgit de l'angle mort.

- **à sa vitesse** en particulier à proximité d'une piste cyclable non séparative et à faire attention à **respecter une distance** suffisante entre son véhicule et un cycliste : 1 mètre en ville et 1,50m hors agglomération.

CONTACTS PRESSE

Délégation interministérielle à la sécurité routière

Amandine CUINET

06 87 67 56 40

Thierry MONCHATRE

06 88 16 08 78